



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 24615

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre la toxicomanie. Une récente étude médicale vient d'établir un lien sérieux entre la consommation d'ecstasy et un vieillissement accéléré du cerveau, cette substance illicite induisant pour ses consommateurs, « un risque accru de survenue de pathologies neuro-dégénératives, au premier rang desquelles la maladie d'Alzheimer ». Ces travaux rappellent que, loin d'avoir l'usage récréatif et sans danger pour la santé qu'on leur prête parfois, ces substances présente une toxicité réelle. Dans une question n° 9529 du 6 novembre 2007, il lui demandait de préciser les mesures que le Gouvernement entendait prendre pour informer les usagers potentiels de ces drogues, souvent considérées comme à toxicité minimale, de leur nocivité réelle. Dans sa réponse du 15 janvier 2008, elle précisait que « l'institut national de prévention et d'éducation à la santé » avait « d'ores et déjà convenu d'inclure cette problématique dans son prochain programme de prévention concernant les drogues début 2008 ». Il lui demande de préciser les objectifs et les moyens de ce programme de prévention.

Texte de la réponse

La récente annonce du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et la toxicomanie a été l'occasion de confirmer la volonté du Gouvernement de mettre en oeuvre un dispositif de communication sur la dangerosité des drogues : cannabis, cocaïne, héroïne et ecstasy. Cette proposition est en parfaite adéquation avec le programme de travail de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé qui a, dès la fin du premier trimestre 2008, travaillé, avec l'aide de nombreux experts, à l'élaboration d'un nouveau programme de prévention dans le domaine de la toxicomanie. La production des outils et documents sera étalée dans le temps, à partir du quatrième trimestre de l'année. S'agissant de l'ecstasy et des drogues dites « festives », l'édition, l'impression et la diffusion d'une brochure d'information ont été programmées. Ce document comportera des informations portant sur les produits et leurs dangers, un rappel de la loi, une exploration des motivations qui conduisent à consommer ces produits, un argumentaire visant à décourager cet usage en montrant, notamment, que la fête est possible sans recours à de telles substances. Enfin, la brochure référencera diverses ressources d'information ou de prise en charge. Le public destinataire de ce document est celui des 16-30 ans. Il sera atteint par des distributions sur les lieux festifs. Le nombre d'exemplaires prévu est de un million. Le budget couvrant les coûts de maquettage, impression et routage est de 50 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24615

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4843

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8857